

La Gazette des Autorités



Eté 2008, Numéro 14



La Gazette des Autorités

Informations officielles
Administration
communale
La Place, CP 48
1197 Prangins
022 994 31 13

Délégué à l'information

Andres Zähringer
gazette@prangins.ch



Editorial

Le mois de juin est traditionnellement l'occasion d'analyser et de faire le point concernant le fonctionnement de la Commune pour l'année écoulée. Ce constat se fait par le biais du rapport de gestion que la Municipalité adresse aux membres du Conseil communal. Ce document, illustré de photos et de graphiques, retrace, dicastère par dicastère, les événements, les activités et les décisions prises du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année écoulée.

L'année 2007, n'a pas connu de grands changements par rapport à la politique et à l'organisation définie au début de la législature 2006 - 2011.

Malgré une croissance des affaires à traiter au niveau administratif, l'effectif du personnel est resté stable par rapport à l'année précédente. Néanmoins, la complexité de certains dossiers nous oblige parfois à recourir aux conseils de spécialistes tels que urbanistes, avocats, architectes, par exemple.

Les projets en cours de réalisation ont été divers et variés : construction d'un nouveau bâtiment pour le Service de la Voirie et des Espaces Verts, remplacement des deux chaudières à l'école, journée de concertation concernant l'élaboration du Plan Directeur Communal, mise au concours pour la création d'un Espace public à côté de l'Auberge communale, regroupement des «classes-croûtes» et de l'Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) «La Fourmilière», ... Toutes ces activités ont lieu avec l'appui des différents collaborateurs de l'administration communale ou de mandataires extérieurs qui œuvrent quotidiennement dans les divers secteurs qui leurs sont dévolus.

Les membres de l'Exécutif pranginois profitent de l'occasion pour remercier ici toutes les personnes qui participent inlassablement au bon fonctionnement de la gestion communale.

La Municipalité

INFORMATIONS OFFICIELLES

Jeunes alémaniques cherchent places de stages

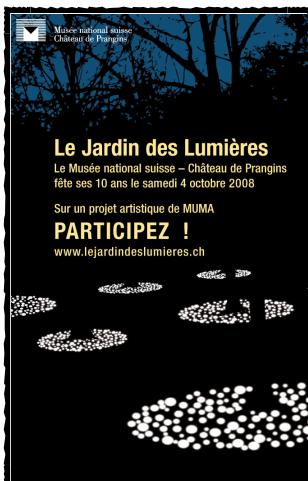
Ce sont : des jeunes filles et jeunes gens du canton d'Uri âgés de 17 ans et suivant actuellement le gymnase cantonal. Ils cherchent des places de stages dans des familles, des petites entreprises ou dans d'autres organismes. Ces stages doivent être effectués dans le cadre de leur formation obligatoire en français. Ils ont une durée de 4 semaines, idéalement entre le 23 juin et le 19 juillet 2008.



Ils sont : bien intentionnés et décidés à s'adapter, proposent de vous aider dans votre quotidien (*enfants, ménage, «petits boulots» utiles de tous genres*) pour être, en contrepartie, logés et nourris. Un tel contrat leur donnerait la possibilité d'entrer en contact direct avec la partie francophone de notre pays et d'améliorer leur français.

Vous : vous intéressez aux jeunes et aux contacts interculturels,
auriez un «petit boulot» à leur confier et la possibilité de les loger,
auriez la générosité de leur offrir l'opportunité d'un contact vécu dans le monde francophone.

Alors n'hésitez pas : contactez M. Philippe DERENDINGER, coordinateur des stages,
au tél. : 041 878 00 80 ou par e-mail : phderendinger@bluewin.ch



Le Jardin des Lumières

Le Musée national suisse – Château de Prangins fête ses 10 ans

Chères Pranginoises, Chers Pranginois,

Comme vous l'avez certainement appris par l'intermédiaire d'un "tous ménages", le Château de Prangins, siège romand du Musée National Suisse, fête cette année ses 10 ans. Dans ce contexte, ses responsables vont nous offrir une grande fête, qui aura lieu le 4 octobre, en même temps que la Fête au Village, organisée par l'Union des Sociétés Locales de Prangins (USL), et ceci d'entente entre les deux Comités d'organisation. Dans le cadre du Château, il est prévu d'illuminer la fête pendant la soirée avec 60'000 bougies et ceci pendant 3 heures et demi. Mais pour cela, il faut trouver environ 500 volontaires. Avec une population de plus de 3'700 habitants, nous pouvons imaginer que cet objectif est largement à la hauteur de son ambition.

Le responsable de cette manifestation, MUMA, qui a déjà œuvré sous cette forme dans de nombreuses autres manifestations, aimeraient beaucoup que les habitants de la Commune de Prangins participent à cette "mise à feux". Votre disponibilité sera demandée de 18h30 à 20h30 pour préparer les bougies et les allumer et vers 23h15, pour tout éteindre et ranger, ce qui prendrait vingt minutes. Une information précise vous sera bien entendu communiquée à temps. Ceci ne vous empêchera toutefois pas de participer également à la Fête au Village de l'USL qui aura lieu de 11h jusqu'à 24 heures.

Pour ce faire, nous venons vivement solliciter votre participation, en vous inscrivant individuellement ou en famille, avec vos enfants âgés d'au moins 10 ans. Vous pouvez le faire directement sur le site :

www.lejardindeslumières.ch

Nous pensons que c'est une occasion unique qui est offerte à la population de Prangins, pour s'impliquer directement à une fête locale "lumineuse" et exceptionnelle dont l'étendue est nationale.

Si vous faites partie d'une société locale membre de l'USL, il est par contre très important de vous inscrire directement auprès de votre société, car elle est également sollicitée pour trouver du monde et chargée de créer des groupes. De plus, si au sein de cette société vous faites partie de l'organisation de "la Fête au Village", abstenez-vous de vous inscrire et restez disponible pour assurer le bon déroulement de cette autre manifestation qui représente une partie importante de "la fête dans la fête".

Nous espérons que notre appel trouvera un large écho auprès de la population de Prangins, alors, à vos agendas, à vos claviers et que vos inscriptions submergent le site indiqué ci-dessus !

En attendant le plaisir de vous retrouver nombreux à nos divers stands, à midi et le soir, pour satisfaire vos papilles et assouvir votre grande soif, nous vous transmettons nos amicales salutations.

**Pierre FISCHER, Président du Club Nautique de Prangins, au nom du comité de l'USL
L'équipe du Château de Prangins**

Chiens potentiellement dangereux - Loi sur la police des chiens

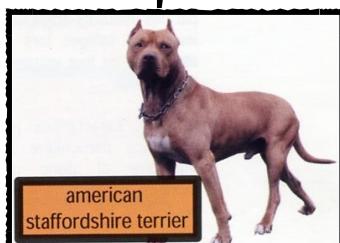
La loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, subordonne la détention de certaines races de chiens, **y compris lorsque l'un des géniteurs fait partie de ces mêmes races**, à des prescriptions particulières, qui font l'objet d'un contrôle de l'Autorité.

Aujourd'hui, les races concernées par ces prescriptions et portant l'appellation «potentiellement dangereux» sont les suivantes :

- American Staffordshire Terrier (Amstaff)
- Americcan Pit Bull Terrier (ou Pit Bull)“
- Rottweiller

Conformément à l'article 36 de la LpolC, **un délai au 30 juin 2008** est fixé pour annoncer au Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) les chiens dits «potentiellement dangereux».

Renseignements sur www.vd.ch/scav



american
staffordshire terrier



rottweiller



pit-bull



Fête du nouveau district - une fête magnifique

A part M. J.-P. DERIAZ, Préfet, qui avait annoncé qu'il ferait beau, peu de personnes devaient y croire. Le jeudi, lors du montage des chalets sur le lieu de la fête, à Rive, il ... neigeait !!



Et pourtant ! Le samedi 12 avril, le soleil était au rendez-vous ! Après un Forum des Elus à Rolle et une croisière sur le «Simplon» pour arriver à Nyon, un cortège amena fanfares et Autorités jusqu'à la place du Château du chef-lieu du nouveau District. La traditionnelle partie officielle laissa la place à un superbe buffet campagnard préparé par les Paysannes vaudoises. Les réjouissances se poursuivirent durant tout l'après-midi et le soir sur les quais de Rive, où cinquante chalets attendaient Autorités, visiteurs, touristes et curieux. Les Communes avaient la possibilité de se présenter et de mettre en avant leurs spécificités tant touristiques, gustatives qu'artisanales. Les très nombreux spectateurs ont pu découvrir, au fil de leur balade, vins, fruits, fromages, biscuits, théâtres, animaux et moult autres attractions. La fête fut vraiment magnifique et restera certainement gravée dans quantité de mémoires. D'aucun pensent qu'il faudrait reconduire ce genre de festivités ! On chuchote même qu'elle pourrait avoir lieu une fois par législature, voir même tous les deux ans !!

**Andres Zähringer, Secrétaire municipal,
coordinateur du chalet pranginois**



Pour compléter nos effectifs, nous cherchons :

patrouilleurs ou patrouilleuses scolaires rémunéré-e-s

(retraité-e-s bienvenu-e-s)

Il nous manque encore:

- une personne pour compléter l'équipe et
- une personne pour des remplacements

Pour tout renseignement et inscription :

M. F. PETERMANN, policier municipal, tél. 022 994 31 19



COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Préavis

La Municipalité a déposé les préavis suivants auprès du Bureau du Conseil communal :



Préavis No 31/08, «Demande de crédit de Fr. 150'000.-- concernant la révision du Plan Général d'Affectation (PGA) et du Règlement Communal de la police des Construction et de l'Aménagement du territoire (RCCAT)».

Le projet du PDCom est en phase de consultation au Service du Développement Territorial cantonal (SDT) pour accord préliminaire et, par la suite, examen préalable. Les grandes options sont définies, notamment en ce qui concerne la densification de certains quartiers, la mobilité et le paysage. Il s'agit dès lors de réviser ce PGA et son règlement des constructions.

Préavis No 31/08, «Rapport de gestion pour l'année 2007».

Ce rapport retrace les principales activités de l'année écoulée, en donnant un certain nombre d'informations par dicastère.

Préavis No 23/08, «Comptes de l'exercice 2007».

Détails des charges et des revenus et résultats du bouclier.

Gestion des déchets de la Commune

La collecte et l'élimination des déchets représentent pour notre commune un important travail. Il y a lieu de distinguer les déchets recyclables, comme par exemple le verre, le PET, le papier et le carton, les végétaux compostables, de ceux qui sont voués à l'incinération, comme les ordures ménagères et les objets encombrants.

Les premiers nommés sont collectés à la "déchetterie" de la route du Curson, par catégorie ou aux Fossés (pour le verre et le PET), puis, de là, acheminés vers les centres de traitement respectifs.

Les végétaux compostables quand à eux, trouvent place dans les bennes du Bois des Ages qui sont ensuite transportées à la compostière de Givrins.

Les ordures ménagères doivent être déposées, en sac de 35 litres, dans les conteneurs enterrés, répartis dans la commune, puis amenées au centre d'incinération.



Les déchets encombrants font l'objet d'une collecte séparée, qui a lieu 11 fois en 2008. Les catégories de déchets acceptés sont indiquées dans le "Manuel pratique pour l'évacuation des ordures et autres déchets" remis à tous les habitants de notre commune. Leur dépôt est admis au plus tôt le soir qui précède la collecte et doit être fait de manière à ne pas empiéter sur les voies de circulation. Leur dépôt le jour même de la collecte permet de diminuer la dispersion due aux nombreux récupérateurs de tous genres.

Malheureusement, force est de constater que depuis quelques temps et de manière répétée, les tas de déchets encombrants débordent à certains endroits sur la voie publique ou sur les accès privés de manière inacceptable. Parfois déposés trois jours avant le ramassage, ils contiennent aussi nombre de matériaux qui n'ont pas à y trouver place, comme le papier, le carton, les pneus, etc.

Cette situation est regrettable, d'une part parce qu'elle engendre des coûts supplémentaires inutiles et un gaspillage de ressources recyclables, mais aussi parce qu'elle provoque des tensions entre ceux qui subissent et ceux qui déposent des déchets sans égard pour les autres.



Les démarches nécessaires pour la création d'une déchetterie adaptée aux besoins de notre Commune sont en cours. Elles vont malheureusement prendre encore du temps avant la phase de réalisation. Mais nous demandons à tous les habitants de nous aider, par leur bonne volonté, à permettre la meilleure élimination possible des déchets.

Merci à toutes celles et ceux qui contribuent déjà à nous aider dans cette tâche par leur collaboration.

Quartier de l'Auberge : des nouvelles du Comité de pilotage

La réunion du 29 mai du Comité de pilotage accueillait M. Hans-Rudolf KAPPELER, Syndic et représentant de la Municipalité au sein de la Coopérative d'habitation avec laquelle nous élaborons, dans les détails, une future collaboration pour la rénovation des trois bâtiments situés derrière l'Auberge communale.



Lors de cette séance, le comité de pilotage (COPIL) a reçu un spécialiste en la matière pour débattre des questions de chauffage à distance en relation avec le quartier. Cette séance a aussi permis d'éclaircir de nombreux points et devrait amener la Municipalité à présenter une demande de crédit au Conseil communal pour la réalisation de mandats d'étude parallèles pour la rénovation des trois bâtiments situés à l'arrière de l'Auberge d'ici cet automne. Le COPIL a pris acte du vote unanime du Conseil communal qui refuse l'indemnité demandée par un propriétaire pour une servitude d'accès : le parking sous l'espace libéré par l'ancienne salle communale ne se fera donc pas. Cela ne remet pas en cause la réalisation du projet d'espace public tel que proposé, puisque les mandataires du concours avaient pour mission de soumettre une proposition adaptable à une situation avec ou sans parking enterré.



Concours "espace public"

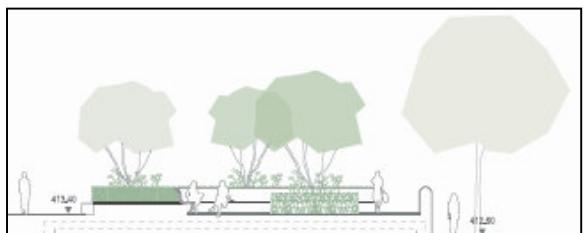
Ambiance détendue et conviviale au vernissage de l'exposition "Un espace public à côté de l'Auberge communale" qui s'est achevée le 22 mai dernier. Le projet recommandé par le jury est celui de l'Atelier du paysage réalisé par l'architecte paysagiste Jean-Yves LE BARON : un projet qui répond de manière optimale à tous les points du programme du concours et qui a fait l'unanimité du jury, puis de la Municipalité. Le jury a également souligné la grande qualité des six interprétations de l'espace public présentées par trois bureaux d'architectes et

trois bureaux de paysagistes. Signe d'un intérêt marqué des pranginoises et des pranginois pour le devenir de cet espace vide que laissera la démolition de la grande salle : l'exposition de tous les projets a attiré de nombreux visiteurs, très attentifs.



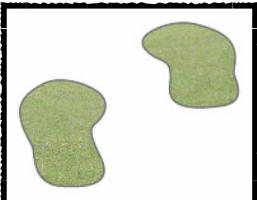
"BRODERIE", le projet de l'Atelier du paysage

Jardin, terrasse publique et privée, salon et scène... la proposition de Jean-Yves LE BARON est un espace public polyvalent.



Inspiré d'un style typique à la française, Jean-Yves LE BARON interprète d'une manière contemporaine le thème de la Broderie végétale : en résumé, un plateau de buis s'orne de volutes de plantes bulbeuses et de fleurs annuelles. Adossé à ce plateau, un banc en bois en forme de L relève, par sa configuration, la trace des murs de l'ancienne salle communale et borde une place en gravillons. Cet espace s'adresse à tous les habitants de Prangins, de même qu'aux visiteurs, tout en assurant, par un aménagement judicieux, l'intimité des logements avoisinants.

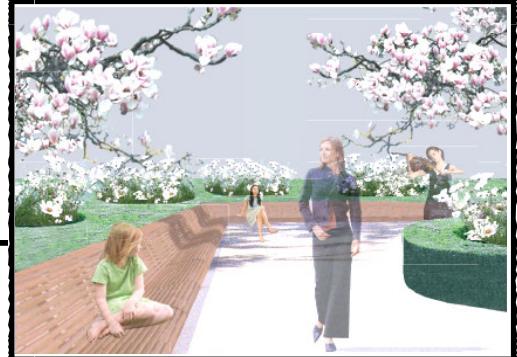
Sous l'angle d'un périmètre plus large, le projet propose d'établir une relation étroite et privilégiée entre le Château de Prangins et le cœur du village. Jean-Yves LE BARON nous décrit cette relation,



matérialisée par des "pas de mousse" implantés dans le pavage : *"De jardin en jardin, le projet tisse une relation étroite entre le Château et le cœur historique du village. Fil vert, marqueurs du temps, des lieux et de l'histoire, des pas de mousse convergent vers la Passade et le nouvel espace public. Ces empreintes au sol invitent le visiteur à découvrir la qualité patrimoniale des lieux".*

En mettant "le Château au milieu du village" l'Atelier du Paysage nous rappelle un élément qui contribue très largement à rendre notre bourg si attractif : Prangins ne serait pas Prangins sans son Château.

Martine Baud, Présidente du Comité de pilotage



Le Service de la Voirie et des Espaces verts a pris possession de ses nouveaux locaux.

Suite aux transformations du bâtiment de La Place en 1994, le Service de la Voirie et les pompiers ont dû quitter le centre du village. Ils se sont installés dans un bâtiment "provisoire", en accord avec la Confédération, sur une partie du parking réservé aux visiteurs du Château.

La recherche d'un site approprié à l'implantation du bâtiment de la voirie, avec déchetterie à proximité, a occupé plusieurs législatures, l'idée initiale étant de regrouper la déchetterie et le bâtiment devant recevoir la Voirie. La sensibilité en matière d'aménagement du territoire ayant changé, les sites hors zone légalisée ont été éliminés. Les seuls endroits pouvant convenir sans problème pour les locaux de la Voirie, mais sans déchetterie, étaient les zones déjà légalisées en "Zone d'Utilité Publique". Suite à l'analyse de ces différents éléments, le nouveau bâtiment de la voirie a tout naturellement trouvé son implantation sur ... le parking du lieu dit "En Champagne", aux Abériaux !!

Pour l'aménagement de cette parcelle, la réflexion a pris en compte les propriétés voisines, ainsi que la relation visuelle au château et à ses parcs. Le bâtiment s'intègre harmonieusement au site en se fondant dans la végétation existante et a permis la création d'une cour de travail qui présente l'avantage d'avoir un espace bien défini.

L'entrée du bâtiment, petite façade regardant le lac, est traitée de manière très soignée avec son grand portique. Elle devient l'élément clef : c'est l'accès piéton à la partie administrative, qui comprend, à l'étage, un réfectoire, un bureau et des vestiaires et au rez-de-chaussée des locaux de stockage, un atelier de mécanique attenant au local de lavage.



Le reste du bâtiment est réalisé par une construction simple et économique, tout en répondant aux caractéristiques techniques nécessaires à ce type d'ouvrage. La partie hall est destinée aux véhicules avec trois grandes portes industrielles et une galerie pour le dépôt de matériel. La structure métallique "poteaux-poutres" offre une grande liberté d'usage. Les façades, avec bardage en panneaux sandwich métalliques, ont un aspect sobre et discret.

Comme dans tout déménagement, chacun, et chaque chose, devra y trouver sa place. Gageons que les collaborateurs du Service de la Voirie et des Espaces verts sauront faire leur ce magnifique outil de travail.

André FISCHER, Municipal



Coup de balai du samedi 7 juin 2008

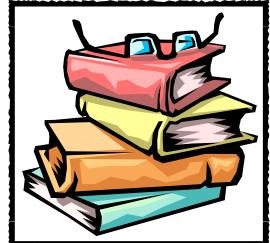
Ce ne sont pas moins de 29 adultes et enfants qui ont répondu présent pour ce coup de balai 2008. Cette petite troupe a été accueillie à 8h30 à la Maison de Commune avec un «café - croissant» préparé par le Secrétaire municipal. Puis, tous se sont dirigés, malgré la pluie, vers le Bois de la Cour où M. A. KÜNG, responsable de la Voirie et des Espaces verts leur a distribué gants et sacs à ordures afin de pouvoir correctement chasser les détritus. Et la chasse a été bonne : le pont entier de la camionnette communale s'est peu à peu rempli d'objets aussi hétéroclites que bassine, seau, roue, fils de fer, et beaucoup de bouteilles vides. Tout ce monde, certains bien mouillés, s'est retrouvé, en fin de matinée, dans les locaux de la Voirie, pour un apéritif bien mérité. Un tout grand merci à tous les participants pour leur présence et leur engagement et ... à l'année prochaine ?

Jean-Jacques BRÜGGER, Municipal

LES BREVES DU CONSEIL COMMUNAL

En date du 15 mai 2008, les membres du Conseil communal se sont réunis dans la Maison de Commune. A l'ordre du jour de la séance :

Le préavis No 28/08 relatif au remplacement des portes d'entrée du bâtiment communal a été accepté à une large majorité. Les portes actuelles, à battants, seront remplacées par des portes coulissantes. Ainsi, les accès seront grandement facilités, notamment pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, ainsi que pour les personnes avec poussettes ou autres chariots.



Le préavis No 30/08, quant à lui, a été refusé à l'unanimité. Les conseillers ont jugé disproportionné le montant alloué par rapport au nombre de places de parking prévus à cet endroit. Pour mémoire rappelons que ce préavis concernait une demande de crédit de Fr. 150'000.-- et la mise à disposition gratuite de deux places de parc dans le garage projeté à l'emplacement de l'ancienne Salle communale. Ce "dédommagement" aurait permis d'inscrire une servitude de passage sur la parcelle de M. Marcel BADER, à la rue du Carroz 8-10. Au vu de cette décision, le projet de parking à cet endroit est probablement définitivement enterré et d'autres solutions devront être trouvées, notamment pour les logements des bâtiments de la Passade, de l'Ancienne poste et de la Forge.



La prochaine séance du Conseil est agencée au 20 juin prochain à 18h00. Les comptes de l'année 2007 ainsi que le rapport de gestion sont à l'ordre du jour. Pour les personnes intéressées, rappelons que la séance est publique et que quiconque qui s'y intéresse peut y participer.

Gilles Mauroux, Président du Conseil



Dates des séances du Conseil communal pour l'année 2008 :

le mercredi **24 septembre** à 20h00

le mercredi **29 octobre** à 20h00

le mercredi **10 décembre** à 20h00

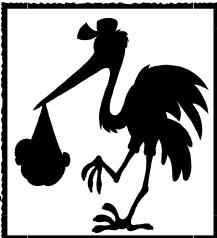
Les séances sont publiques et nous vous invitons à y participer.

Prochaines dates réservées pour des votations cantonales et fédérales:

28 septembre et 30 novembre 2008



EN JOIE ET EN PEINE



Ils sont nés :

Raphaël PATHY	le 27 janvier
Raquel MARTINS FERNANDES	le 3 mars
Joëlle CHAMBETTAZ	le 28 mars
Magnus JORGENSEN	le 7 avril
Alexia BILCA PEREIRA	le 12 avril
Jonathan JUNOD	le 15 avril
Isabel FURCHA	le 18 avril
Anaïs MORIN	le 30 avril
Evan FRANCHI	le 30 avril
Naisha VORA	le 3 mai
Cloey PIGNAT	le 13 mai
Liv BRYAND	le 16 mai
Anoki MARET	le 20 mai
Rose CAMPRUBI	le 26 mai
Albion NEZIRI	le 29 mai
Sarah WAGNER	le 31 mai
Luna NICOLET	le 3 juin
Inès PERIRA LOUREIRO	le 3 juin



Ils ont fêté :

Ses 80 ans :	
Mme Thérèse CAILLER	le 1er mai
Ses 85 ans :	
Mme Béatrice GUERRIERI	le 5 avril
Ses 90 ans :	
Mme Paula STAUBLI	le 11 avril
Ses 97 ans, notre doyen :	
M. Maurice GREFFIER	le 14 avril



Ils nous ont quittés :

M. Jean-Claude BRAUCH	le 2 mai
M. Gérard BUNGENER	le 23 mai
Mme Yvonne POGET	le 30 mai
Mme Elisabeth LOCHER	le 13 juin

DES NOMS SUR DES VISAGES

Jérémy CHAMBAZ est l'apprenti de 1^{ère} année qui œuvre au Greffe municipal depuis bientôt une année. Né le 16 mars 1992, et habitant Duillier, il a fait ses classes secondaires à Begnins. Attiré par le monde économique, il est à l'aise en comptabilité. Responsable du central téléphonique, c'est majoritairement à lui que vous aurez à faire lors de vos appels. Depuis trois ans, il est chef adjoint des Louveteaux des Scouts de Noirmont Gland. Hormis les activités de plein-air, il aime beaucoup la lecture «héroic-fantasy», mais également les ouvrages d'histoire.



Princia JOSSERON, a passé trois années au sein du Greffe municipal comme apprentie employée de commerce. Elle arrive actuellement à la fin de sa formation puisqu'elle vient de terminer ses examens. Née à Madagascar le 29 juillet 1989, elle a été adoptée à l'âge d'une année et demi et réside actuellement à Trélex. Adepte de l'équitation elle aime bien cuisiner, lire et dessiner. En attendant de pouvoir partir au Canada pour y apprendre l'anglais, elle va chercher un emploi temporaire, puisqu'elle quittera l'Administration communale cet été.